

<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 14 mai 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Suppléant présent : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 101/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 Mai 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Sylviane STOLL.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : TOURISME – Signature de l'annexe 4 à la convention d'objectif concernant la gestion du réseau de sentiers PDIPR entre la CCUR et l'EPIC Haut-Rhône Tourisme

Tel que défini dans les statuts de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, validé par délibération n° CC 133/2018, de la CCUR en date du 12 juin 2018, il est convenu que l'EPIC Haut-Rhône Tourisme *pourra se voir confier l'exploitation et la gestion d'équipements touristiques (...) jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique des Usse et Rhône*. Par extension la gestion de ces équipements intègre les sentiers de randonnées pédestres, équestre et VTT inscrits au PDIPR des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

L'Avenant n°1 de la Convention d'objectif qui lie la CCUR à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, précise par ailleurs dans son article 2 que : *L'EPIC Haut-Rhône Tourisme s'est vu confier par la CCUR la mise en œuvre, la gestion, l'entretien et la promotion des itinéraires de randonnées pédestres, équestres et VTT inscrits au schéma directeur de la randonnée des Usse et Rhône*.

Aussi, afin de définir précisément la répartition des missions, responsabilités, dépenses de fonctionnement et d'investissement, dévolues aux deux parties, il convient désormais de signer une

« annexe à la convention d'objectif concernant la gestion et le développement du réseau sentier PDIPR ».

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et pris connaissance de l'annexe 4 ci-annexé,

APPROUVE les termes de l'annexe 4 à la convention d'objectif concernant la gestion du réseau de sentier PDIPR entre la CCUR et l'EPIC Haut-Rhône Tourisme

AUTORISE le Président à signer cette annexe 4 à la convention d'objectif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.